

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00561

**CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS
PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – FONDS D'AIDE
2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211216-D20210056110

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

CONVENTIONS INDIVIDUELLES DE BONIFICATION AVEC LES ASSOCIATIONS PORTANT LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) – FONDS D'AIDE 2022

Le PLIE (Plan Local pour l'insertion et l'emploi) de Saint-Etienne Métropole permet de mettre en œuvre une programmation d'actions dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) en partenariat avec le Département de la Loire.

Le cœur du dispositif repose sur l'accompagnement renforcé de 1400 personnes en moyenne par an via le déploiement de 18 référents de parcours.

Les usagers de cet accompagnement renforcé, dont l'objectif est l'accès à un emploi durable, peuvent bénéficier des actions suivantes :

Axe « Redynamisation et mobilisation vers l'emploi » : l'objectif de ces actions est de travailler sur les différents freins à l'emploi des demandeurs d'emploi en grande difficulté (la mobilité, les problématiques sociales, la prise de confiance en soi...). Des supports tel que le théâtre, les sports collectifs ou encore la culture visent à faire prendre conscience aux bénéficiaires de leur potentiels, aptitudes et ainsi retrouver une confiance en soi garante d'une insertion facilitée.

Axe « Formation et aide aux participants » : cet axe comprend les formations linguistiques et de remise à niveau sur les savoirs de base.

Au titre de cet axe, Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre et le suivi d'un fonds d'aide qui permet de lever les freins financiers à la mise en place d'étape de parcours d'insertion.

Il peut se traduire par un soutien financier partiel ou total à la prise en charge de coûts de déplacements (tickets de transport STAS), alimentation, équipement technique (vêtement de travail, chaussures de sécurité, aide au permis de conduire etc). Il peut également permettre, aux participants du PLIE, un accès à la formation.

En 2021, 13 personnes (au 1^{er} octobre 2021) ont bénéficié de cette aide pour le financement de permis de conduire, de formation ou de matériel professionnel (ordinateur pour formation à distance en visio...).

Pour l'année 2022, le PLIE souhaite affecter 10 000 € au Fonds d'aide dans le cadre de l'accord cadre départemental du dispositif LOIRE et de la convention bilatérale Département de la Loire/ Saint-Etienne Métropole.

Axe « Insertion par l'activité économique » : ces actions visent à consolider l'apprentissage des codes professionnels des personnes, notamment, via la mise en œuvre d'entretien de simulation avec des professionnels, la mise en situation de travail en Atelier

Chantier d'Insertion (ACI), l'accès au travail intérimaire ou emploi classique. Ces actions sont mises en œuvres par des réseaux d'entreprises ou fondations.

Au titre de cet axe, il est proposé de poursuivre en 2022 le soutien au dispositif d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

Ce dispositif permet de garantir et d'assurer l'accès des participants du dispositif Loire aux ACI. Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole met en œuvre des conventions individuelles de bonifications avec les structures mettant en œuvre des ACI, en étroite partenariat avec le Département de la Loire.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole octroie 300 € par mois à l'ACI pour l'accompagnement spécifique du bénéficiaire. Cet accompagnement donne lieu à la formalisation d'un bilan mentionnant le suivi du parcours de la personne, les étapes mobilisées et les formations mises en œuvre et retrace 3 phases importantes de l'évolution de la personne dans la structure :

- Intégration du salarié,
- Accompagnement dans l'emploi,
- Accompagnement à la recherche de solutions.

En 2021, plus de 55 personnes accompagnées (au 30 juin 2021) par le PLIE ont pu bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans un ACI du territoire.

Les structures employeurs concernées par ces conventions sont les suivantes :

- Chrysalide,
- SOS Chantier Nature / Convergence,
- Actiform – Les jardins de Valériane,
- Les jardins d'Oasis,
- ACARS,
- Parc de Montaud,
- Ondaine Agro,
- Loire Service Environnement.

Pour l'année 2022, il est proposé de reconduire ce dispositif avec les structures précitées. Le PLIE de Saint-Etienne Métropole propose d'allouer 122 400 € à la mise en œuvre de ces conventions.

Axe « Intégration à l'emploi » : cet axe permet aux participants du PLIE de renouer des liens étroits avec le monde de l'entreprise.

Par le biais de missions d'intérim et d'actions de formation, il est proposé aux participants des situations d'emploi en entreprise, qui font systématiquement l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions individuelles avec les structures employeurs du territoire concernées par le dispositif ACI et allouer 122 400 € à la mise en œuvre de ces conventions,**
- **autorise la mise en place du Fonds d'aide 2022 à hauteur de 10 000 €,**

- les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 11 art. 6228 du budget emploi-insertion EMPINS de l'exercice 2022 sous réserve de l'adoption du BP 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU